



Commune de Genolier Conseil communal

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=====

La Présidente Carine Maeder ouvre la séance à 18h35.

Elle salue la présence des membres de la Municipalité, des membres du Conseil communal et déclare ouverte cette séance du Conseil communal de Genolier.

1. Appel

Lors de l'appel, 33 membres sont présents, 11 sont excusés : Mélissa Capelle, Richard Cuénoud, Maxime Dunand, Catherine Fankhauser, Piero Fonzo, Roberta Genini, Marco Rusconi, Kevin Caccone, Gérard Sollberger, Séverine Vanderschueren, Frédéric Von der Weid et 1 est absent : Alexandre Devis.

Le quorum est atteint, chaque membre a été convoqué dans le délai prévu. Le Conseil peut donc valablement siéger.

2. Assermentation

Il n'y a pas d'assermentation.

3. Approbation de l'ordre du jour

Aucun changement n'étant signalé, l'ordre du jour peut être soumis au vote.

Au vote l'ordre du jour est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

4. Approbation du PV de la séance du 18 septembre 2025

Aucune remarque n'étant parvenue au bureau dans les 3 jours qui précèdent la séance du Conseil communal, le procès-verbal peut être soumis au vote.

Au vote le procès-verbal est accepté à la majorité avec 4 abstentions.

La présidente clôt ce point de l'ordre du jour en remerciant la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

5. Communications de la Présidente du Conseil communal

Madame Carine Maeder

- Rappelle tout d'abord une règle fondamentale lors des séances, à savoir que les débats doivent se dérouler dans un esprit de courtoisie et que les interventions de chacun doivent se faire d'un ton calme et mesuré.
- Les dates des prochaines séances du Conseil communal sont : 05 mars 2026, 18 juin 2026, 17 septembre 2026, 29 octobre 2026, 10 décembre 2026. Les dates des mois de septembre, octobre et décembre devront être confirmées par le nouveau Bureau.

- Le 08 mars 2026 : votations fédérales (4 objets), élection complémentaire au Conseil d'Etat, élection de la Municipalité 1^{er} tour et élection du Conseil communal. Pour mener à bien cette journée, le Bureau a besoin de dépouilleurs. Elle lance un appel et demande aux intéressés de venir s'inscrire auprès de la secrétaire.
- Les inscriptions pour les candidatures au Conseil communal et à la Municipalité se feront au greffe uniquement, du 5 janvier 2026 au 12 janvier 2026 à midi, aux heures habituelles de l'ouverture du greffe. À noter l'ouverture exceptionnelle du greffe, le lundi matin, 12 janvier 2026 entre 08h00 et midi. Il existe une liste d'entente communale sur laquelle les candidats peuvent s'inscrire. Il est également possible de créer d'autres listes. Chaque candidat qui le souhaite aura la possibilité de remplir une fiche de candidature. Un tout-ménage sera bientôt distribué et des informations seront publiées sur le site internet de la Commune.
- Visite du Palais Fédéral le 19 mars 2026. Les inscriptions seront bientôt possibles. À ce stade, le coût de la journée se monte à CHF 75.-, qui correspond au repas au restaurant du Palais Fédéral. Le transport n'a pas encore été compté. Il se fera vraisemblablement en train, mais selon le nombre d'inscriptions il se pourrait que le déplacement se fasse en bus. La Municipalité participera aux coûts, à raison de CHF 50.- par personne.
- En réponse à l'intervention de M. Bolay lors de la dernière séance, concernant les réunions des Commissions débattues par Waths'app, après avoir consulté le service des affaires communales et du canton, elle déclare que cette pratique n'est pas envisageable et que les séances doivent se tenir en présentiel. Selon la loi, les séances doivent avoir lieu à huis clos. En visioconférence, le huis clos ne peut pas être garanti.
- Elle remercie encore le Conseil pour la qualité des débats, la richesse des échanges tout au long de l'année, pour l'engagement de chacun et l'ambiance de travail agréable. Elle souhaite d'ores et déjà à tout le monde de très belles fêtes de Noël et de précieux moments dans leurs familles.

6. Communications municipales

Monsieur le Municipal Gérald Girardet

Bâtiment le Gossan

En juillet 2023, un responsable des pompiers du SDIS Nyon-Dôle, à l'occasion d'une visite en vue d'une location de nos locaux pour une réunion du groupe, a formulé une simple remarque informelle concernant le système d'ouverture des portes de secours de la salle communale. Nous avons alors demandé conseil à l'ECA que nous avons rencontré sur place et qui nous a transmis un rapport mentionnant que le bâtiment et son agrandissement bénéficient encore aujourd'hui du permis délivré en 2005. Cependant, une liste non exhaustive d'une dizaine de points de non-conformité nous a été transmise, nous recommandant vivement de faire auditer le bâtiment par un spécialiste agréé.

L'audit a été effectué et un rapport détaillé en 27 points concernant la mise à jour complète du système de sécurité et protection incendie du bâtiment nous a été remis en mai 2024.

Sur cette base, nous avons mandaté un architecte afin d'organiser les appels d'offres auprès des différents corps de métiers concernés. Ce travail d'adjudication est en cours et est sur le point d'aboutir. Nous prévoyons de vous proposer un préavis pour examen lors du prochain Conseil communal de mars 2026. À noter que nous profiterons de ces travaux conséquents qui incluent le changement ou la modification de pratiquement toutes les portes intérieures et extérieures de ce bâtiment car elles ne sont plus aux normes anti-feux actuelles, pour y inclure la nouvelle mise en passe électronique ainsi que le remplacement des 72 luminaires de la salle communale et de ceux de la cuisine et des vestiaires par un éclairage LED, car les ampoules actuelles ne se trouvent plus sur le marché et ne sont donc plus remplaçables.

Monsieur le Municipal Pascal Colombo**Pharmacie (Gare 5)**

- *Le dépassement actuel reste de CHF 70'000.-, comme annoncé lors du dernier Conseil communal.*
- *Prévue initialement en été 2026, la remise en exploitation des locaux est reportée à la fin de l'automne 2026. Ce retard est notamment dû à un problème lié à l'installation du chauffage par géothermie.*
- *Il existe toujours un problème récurrent lié au manque de disponibilité du propriétaire de la société Arelda SA qui exploite la pharmacie. Pour mémoire, ce problème avait déjà perturbé le transfert de la pharmacie, ce qui avait ému certains d'entre vous lors de la présentation du préavis 63/2025.*

PACom et règlement des constructions

- *Notre PACom a été mis à l'enquête publique du 3 novembre au 3 décembre 2025.*
- *Pendant la mise à l'enquête, une séance de présentation du nouveau plan d'affectation a été organisée au Gossan et a mobilisé environ 150 citoyens.*
- *Toujours pendant la mise à l'enquête, la Municipalité a reçu une douzaine de propriétaires pour des questions d'ordres privés.*
- *À la fin de la mise à l'enquête, 18 oppositions sont parvenues à la Municipalité. Dans les faits, en neutralisant les oppositions conjointes, il reste 10 oppositions que nous traiterons.*
- *Ces oppositions concernent, soit le plan d'affectation pour à peu près 2/3, soit le nouveau règlement des constructions pour 1/3.*
- *Toutes les oppositions seront traitées en janvier 2026 avec d'éventuelles séances de conciliation. Une mise à l'enquête complémentaire n'est pas à exclure à ce stade.*
- *Si tout va bien, le PACom sera présenté au Conseil communal sous forme de préavis, soit au Conseil de mars, soit au Conseil de juin.*

La Brégentenaz

- *Une première discussion intermédiaire réunissant le jury du concours et les 4 bureaux d'architectes sélectionnés, a eu lieu le 7 octobre.*
- *Les bureaux d'architectes concernés ont été informés que la Commune avait l'opportunité d'acquérir la parcelle 45. En cas d'acceptation du crédit d'acquisition par le Conseil communal, cette parcelle sera intégrée au projet global de la Brégentenaz.*
- *En conséquence, prévu en février 2026, le choix du meilleur projet serait effectué en mars ou avril 2026.*

Centre de tri

- *Les travaux d'installation de la barrière contrôlant l'accès au Centre de Tri ont débutés la semaine dernière. Seule la partie informatique doit encore être implémentée.*
- *Plusieurs communications à la population seront effectuées par les canaux d'information usuels d'ici mars 2026, période où nous prévoyons la mise en service de cette barrière.*

Divers et projets 2026

- *Nous allons devoir procéder à la dépollution de l'ancienne déchetterie « En Barin » demandée par le Canton.*
- *Nous prévoyons la suppression et l'assainissement d'une trentaine de tombes au cimetière, afin de pallier le manque de place à l'horizon 2035.*
- *Nous prévoyons également l'agrandissement du colombarium, car il ne reste actuellement plus que huit places.*

Monsieur le Municipal Gregory Favre

Finances

Début de contrat de Mme Florence Lambiel au 28 octobre 2025, en tant que boursière. Elle possède une licence HEC en gestion d'entreprise. Elle a commencé sa carrière dans l'audit chez E&Y et a fait de la gestion financière et comptable. Mme Lambiel réside à Trélex avec sa famille, elle est maman de deux enfants scolarisés à l'EPSGE. Elle est la seule candidate à nous avoir spontanément parlé de service public et de transparence, des valeurs que nous avons envie de mettre en avant. Nous sommes très heureux de la compter parmi nous.

Eau sous pression

Le forage du bas des côtes a livré ses résultats :

À 95 m, nous obtenons environ 60 litres/minute. Ce n'est pas énorme, mais c'est exploitable. L'eau se trouve sous une couche imperméable.

À 13 m, nous avons identifié une ressource très intéressante de plus de 300 litres/minute probablement mieux filtrée et plus régulière que nos captages actuels.

Le tubage acier imposé par le canton ne permet pas de récupérer cette eau sur le forage existant. Comme la ressource de 13 m est prometteuse, et que la foreuse était encore sur place, nous avons obtenu l'accord du canton pour réaliser un forage complémentaire spécifiquement à cette profondeur, sans les contraintes techniques du premier.

Le deuxième forage prévu initialement n'est pas abandonné définitivement, mais son emplacement, sous la ligne du NStCM, avec une zone de protection compliquée, en fait une option clairement moins pertinente à ce stade.

Nous allons maintenant mesurer précisément les débits et la qualité de ces ressources avant de définir la suite de la stratégie d'approvisionnement.

Les travaux du forage de test de la Cézille ont commencé. Une route d'accès a été tracée. La météo de la fin de l'automne ne s'y prêtant pas, les travaux reprendront en février.

La conduite de liaison avec Givrins est posée. Il reste à faire une chambre et l'appareiller pour terminer ces travaux.

Les travaux de réfection des cuves du Montant sont en cours.

La Sapan : L'eau nous proviendra des sources et non du lac de janvier à mars.

Madame la Vice-Syndique Evelyne Fallet

Message de Monsieur le Syndic, André Darmon, lu par Madame Fallet :

« Chères Conseillères, Chers Conseillers,

Je regrette de ne pas pouvoir être parmi vous ce soir, retenu exceptionnellement pour accueillir mon fils qui termine cette nuit sa première traversée de l'Atlantique à la voile.

Je tiens toutefois à vous adresser quelques mots à l'occasion de cette séance importante.

À l'ordre du jour figurent trois objets majeurs pour l'avenir de notre Commune :

- *les préavis relatifs au budget 2026,*
- *l'acquisition de la parcelle « Jayet »,*
- *le projet de construction de 2 terrains de padel.*

Le budget 2026 fixe les bases financières de l'année à venir ; l'achat de la parcelle « Jayet » représente une opportunité stratégique pour le développement harmonieux de Genolier, et le projet de padel reflète notre volonté de renforcer l'offre sportive et intergénérationnelle du village.

Ces dossiers ont été préparés avec sérieux et transparence par la Municipalité, et je remercie d'ores et déjà les membres du Conseil pour l'attention et le travail qu'ils leur consacreront ce soir.

Je vous souhaite une séance sereine et constructive.

La soirée se poursuivra autour d'une fondue et je vous souhaite d'ores et déjà un moment convivial, chaleureux et agréable entre collègues et amis du Conseil.

Enfin, à l'approche de la fin de l'année, je vous adresse à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour 2026, qu'elle soit une année de santé, de réussite et de beaux projets pour chacun, ainsi que pour notre Commune.

*Avec mes salutations les meilleures,
André Darmon
Syndic ».*

Madame la Vice-Syndique Evelyne Fallet :

- Noël des aînés : 120 participants. Une centaine d'enfants de 7P et 8P sont venus chanter des chants de Noël pour le plus grand plaisir de nos séniors.
- Souper de fin d'année des collaborateurs à l'auberge de Coinsins, moment très festif également.
- 17 décembre 2025, projection d'un film de Noël tout public à la salle du Gossan, gratuit et sans inscription.
- 05 février 2026, Phanee de Pool en concert au Genolier Innovation Hub. Les billets sont en vente sur Infomaniak. Collation possible avant le concert.

7. Dépôt et examen du préavis 75/2025

Concernant une demande de crédit de CHF 288'924.- TTC destinée à la création d'une structure de padel non couverte.

Lecture des conclusions du préavis municipal par Madame la Vice-Syndique Evelyne Fallet et de celles de la Commission des finances par Monsieur Eric Bocquet qui proposent de l'accepter et de celles de la Commission des routes, domaines & urbanisme par Monsieur Cédric Girardet, qui propose de le refuser.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 75/2025 :

Monsieur David Vez

« Je tiens à féliciter la Municipalité pour sa volonté de développer l'offre sportive dans la Commune de Genolier. En tant que joueur régulier de padel, je suis particulièrement sensible à l'idée de pouvoir y jouer dans ma Commune.

Malgré cet intérêt, je reste très sceptique quant à l'emplacement retenu pour les terrains de padel.

- **Sécurité et praticabilité** : sans toiture, les terrains risquent d'être constamment recouverts de feuilles au vu des arbres à proximité, ce qui les rendrait glissants et dangereux. L'exemple du terrain à Crans-Près-Céligny illustre bien ce problème.

- **Nuisances sonores** : la proximité des habitations (moins de 20 mètres) est préoccupante. Le préavis mentionne une butte anti-bruit de 2 mètres (qui n'est pas mentionnée dans le plan financier), mais cette mesure me paraît insuffisante pour préserver le quotidien des riverains.

Je suis favorable à l'augmentation de l'offre sportive, mais pas au détriment du bien-être des habitants déjà présents. La qualité de vie doit rester une priorité.

Le développement du sport à Genolier devrait être pensé de manière plus stratégique et globale, par exemple :

- **Halle sportive sur le terrain B** : une infrastructure couverte permettrait de diversifier les activités et d'assurer une utilisation toute l'année ainsi que de diminuer l'impact sonore.

- **Optimisation du terrain A** : actuellement, ce terrain de football est inutilisable d'octobre à mars et partiellement en été (env. 7 mois). La mise en place d'un terrain synthétique permettrait une utilisation continue et libérerait de l'espace sur le terrain B pour d'autres sports.

Pour ces raisons, je propose de **refuser le Préavis 75-2025** dans sa forme actuelle et de revoir l'ensemble de l'offre sportive de Genolier ».

Monsieur Peter Zaugg aborde une question générale sur l'emplacement prévu pour la structure de padel. Il fait référence au vaste projet de la Brégentenaz et à l'état de tension déjà existant concernant les places de parc dans le village. Au démarrage du chantier, il se demande s'il ne serait pas préférable de garder cet emplacement pour en faire des parkings provisoires. Il souligne qu'il n'est pas opposé au projet du padel, mais il se demande comment le village s'organiserait autrement étant donné qu'il ne voit pas d'autres endroits pour pallier la perte des places de stationnement existantes.

Monsieur Pascal Colombo répond en premier lieu aux remarques de M. Vez, en lui disant que ce qui l'avait principalement attiré était l'amortissement rapide d'un investissement qui, selon lui, toucherait toute la population. Il reconnaît cependant que le padel engendrera des nuisances. Il mentionne par contre que la butte anti-bruit est bien décrite dans le préavis, contrairement à ce qui a été dit. Il reconnaît également que cette butte ne garantirait pas zéro bruit mais fait remarquer que lors de matchs de foot, le bruit est aussi assez conséquent. Lors de la discussion avec la Commission des routes, domaines et urbanisme, l'idée de partager en deux le terrain de foot est entrée en ligne de compte. Auparavant, jamais il n'aurait pensé que le club de foot aurait cédé un bout de terrain. Aujourd'hui, la solution idéale serait de couvrir de revêtement synthétique la première moitié du terrain et de faire un padel sur l'autre moitié, ce qui résoudrait les problèmes de nuisances. Il serait même envisageable de couvrir ce padel et d'avoir une meilleure rentabilité puisqu'il serait utilisable toute l'année. Une couverture coûterait entre CHF 650'000.- et CHF 730'000.- pour deux terrains, selon les matériaux utilisés. Malheureusement il n'y aurait pas la place et l'aspect ne serait pas particulièrement agréable visuellement non plus. Il précise que le préavis est maintenu tel quel pour une question de prix et de rentabilité, avec les nuisances qu'il engendrerait. Il revient sur la participation collective du village. Il imagine qu'il serait possible d'ouvrir sur le site de la Commune, un questionnaire pour demander aux habitants de nous faire part de leurs désirs, mais cela apporterait énormément d'idées et au final, l'investissement serait conséquent quoiqu'il soit décidé. Il pense que le choix du projet doit rester

au niveau de la Municipalité et du législatif représenté par le Conseil. Il continue à soutenir le préavis présenté tout en étant conscient de la problématique liée aux bruits. Il termine en demandant, tout à fait aimablement, s'il est préférable de préserver une dizaine de foyers au détriment de tous les habitants du village ? Il précise que ce choix revient aux Conseillers communaux.

Monsieur Adrian von Wyl demande si la Municipalité a envisagé d'autres options.

Monsieur Pascal Colombo répond qu'il n'y a pas d'autres terrains, propriété de la Commune, contrairement à celui proposé.

Monsieur Adrian von Wyl demande s'il y a beaucoup de structures non couvertes qui existent aux alentours.

Monsieur Pascal Colombo indique que cette discipline sportive est en pleine expansion dans presque toutes les Communes, y compris au sein de la région. Il ne croit pas que ce soit une mode passagère. Il souligne que ce sport est ouvert à tous, qu'il n'est pas indispensable d'être un sportif de haut niveau pour y jouer. En ce qui concerne les stationnements, il n'est pas certain qu'un permis serait accordé pour garer des véhicules sur ce terrain, qui de surcroît serait impraticable en cas de pluie. Il est cependant bien conscient qu'il faudra trouver un moyen, car la situation sera très complexe pendant les travaux.

Monsieur Sébastien Beuchat remercie M. Colombo pour sa franchise. Sur le fond, il adhère au projet, mais il pense effectivement que le problème vient de la localisation et des nuisances sonores. Le bruit peut découler de deux facteurs : de l'endroit d'où il est émis et de la distance de laquelle il provient. Il pense que ce projet devrait être soumis aux citoyens afin qu'ils puissent décider du lieu le plus approprié, celui qui aurait le moindre d'impact. Il parle ensuite du magnifique projet de la Brégentenaz, incluant toutes les prestations que la Commune envisage d'offrir, et demande si le projet du padel a bien été réfléchi par rapport au développement du quartier.

Monsieur Pascal Colombo précise que le son est essentiellement généré par l'impact des balles qui produit un bruit nettement plus puissant que celui des balles de tennis. L'intention de la Municipalité était vraiment d'offrir une activité sportive additionnelle aux habitants du village.

Madame Sylvie Bolay est d'avis que le coût de l'abonnement de CHF 40.-/heure est trop élevé pour une partie de la population et qu'il n'est donc pas juste d'affirmer que cela s'adresse à tout le monde. Le bruit du terrain de foot a déjà été évoqué et elle souligne que le bruit produit lors d'entraînements ou de matchs s'entend bien au-delà des limites du terrain de foot. Elle demande si une étude a été réalisée par rapport à la butte de 2 mètres de haut proposée pour atténuer le bruit, ou si ce système a été observé sur un autre terrain de padel, ou encore comment a été défini le choix de ce moyen anti-bruit.

Monsieur Pascal Colombo répond que le montant de CHF 40.- correspond à CHF 10.- par personne, pour une équipe de 4 joueurs. Il estime que le prix n'est pas excessif. On lui a fait remarquer qu'il n'était pas normal que les habitants de Genolier payent le même prix que les gens de l'extérieur. Il explique qu'il s'agit là d'une sorte de stratégie commerciale pour attirer rapidement le plus grand nombre de personnes possible, quitte à faire par la suite une différenciation de prix pour les habitants de Genolier. Par contre, le délai de réservation du court reste un avantage pour les habitants du village, compte tenu de l'engouement pour ce sport. Il ajoute qu'aucune étude n'a été faite en ce qui concerne le bruit. Le constructeur a indiqué que cette butte pourrait atténuer les nuisances. Il serait également possible d'ajouter des vitrages plus épais, mais il n'est pas certain qu'esthétiquement ce soit très joli.

Monsieur Geoffrey Geissmann note qu'aucune étude n'a été faite et invite la Municipalité à reconsidérer cette option dans le sens où il y a beaucoup d'habitants concernés. Dans un rayon de 100 m, on compte 17 habitations et un cimetière. Sachant que le bruit se propage en fonction

du vent ou d'autres éléments et pour avoir assisté à beaucoup de matchs, il souligne que c'est très bruyant. Il propose d'effectuer une étude avant la votation du préavis.

Monsieur Pascal Colombo reconnaît que les personnes allant se recueillir sur les tombes pourraient être dérangées et les habitations des alentours aussi. Il rajoute que de toute façon il y aura une mise à l'enquête et que les propriétaires pourront faire opposition, la Municipalité en est consciente.

Monsieur Daniel Tissot se fait le porte-parole de plusieurs citoyens qu'il a croisés et qui rejoignent les propos de M. Geissmann au sujet du cimetière. En ce qui concerne la butte, il fait remarquer que celle-ci devra être entretenue alors que les employés communaux semblent déjà débordés. Il se demande s'il ne vaudrait pas mieux attendre. Il observe que Genolier accueille le foot et se demande si une autre Commune ne pourrait pas accueillir les habitants de Genolier sur leurs courts de padel ?

Monsieur Cédric Girardet reconnaît qu'il y a un réel engouement pour ce sport. Cependant, contrairement à ce qui a été dit, si le terrain est transformé en parking, il est possible de garer environ 40 voitures. Il pense que ce projet est un peu précipité et pas forcément bien préparé. On parle de nuisances, certes, mais peut-être que les riverains ne sont pas contre le projet. Aucun sondage n'a été fait, ce qui aurait pu lever les doutes sur le bruit. En tant que président du foot, il est venu avec l'idée d'utiliser l'emplacement du terrain de foot B, mais là aussi il devrait y avoir des discussions, des négociations au préalable, chose qui n'a pas été faite. Des discussions avec l'école n'ont pas eu lieu non plus. Voilà pourquoi il est un peu dubitatif, tout comme le gérant de ces structures, lui-même un peu sceptique par rapport à l'emplacement du padel.

Monsieur Pascal Colombo est étonné de ce qu'il entend, car le gérant des structures lui a dit que l'emplacement était idéal, mis à part le problème du bruit !

Monsieur Mathieu Bondallaz tient à féliciter la Municipalité pour le projet et pense aussi que ce sport va encore se développer. Il explique qu'il y a trois sortes de couvertures pour ces terrains. Le terrain ouvert avec des vitres, le terrain couvert avec des bâches et le terrain couvert en dur. Il demande de quelle enveloppe M. Colombo parlait lorsqu'il avançait le montant d'environ CHF 700'000.-.

Monsieur Pascal Colombo répond que le montant de CHF 288'000.- se rapporte à deux terrains non couverts. Avec une couverture « woodpad », le montant serait de CHF 650'000.- et avec une couverture « Impact Projet », le montant serait de CHF 730'000.-.

Monsieur Mathieu Bondallaz pense qu'un terrain ouvert est une option assez moyenne. En termes d'utilisation, sur l'année, le terrain serait très souvent inutilisable. Il se demande aussi qui l'entretiendrait, car il nécessite un entretien régulier. Si les feuilles n'étaient pas enlevées, elles laisseraient un dépôt sur le sol et le terrain serait impraticable. Il considère qu'il est très hasardeux de partir avec un terrain de padel ouvert.

Monsieur Pascal Colombo mentionne que l'utilisation est prévue à hauteur de 35 % dans le budget. Cela exclut tous les mois d'hiver en tout cas. Il pense que financièrement ce n'est pas un risque énorme, au contraire. Par rapport aux feuilles, on lui a dit que le revêtement serait sec en une demi-heure. Donc selon lui, il n'y aurait pas de danger de ce côté-là. C'est une société qui gèrerait les réservations et qui autoriserait ou refuserait l'accès au terrain selon les conditions. Il revient sur le problème des feuilles en indiquant que les arbres resteront à leur place actuelle et il est d'avis que tout comme au tennis, les joueurs prendront quelques minutes pour nettoyer le terrain avant de commencer leur partie. Le revêtement devra être changé tous les cinq ans.

Monsieur Adrian von Wyl remercie la Municipalité pour ce projet révolutionnaire et moderne. Il revient d'abord sur le problème des parkings et pense qu'avec les projets de constructions prévus, il y aura de toute façon de gros problèmes et ce, pendant plusieurs années. Ensuite, au sujet du bruit et des nuisances, il rappelle que les résidents du quartier cohabitent déjà avec un environnement bruyant, comprenant un terrain de foot et une école avec des centaines d'élèves à proximité. Il est donc d'avis que la problématique du bruit n'est pas fondée. Il pense que l'investissement pour ce projet n'est pas énorme par rapport à l'enrichissement de l'offre sportive qu'il apporte à la Commune.

Madame Chloé Barthélémy est très contente que la Municipalité propose ce projet. Elle trouve que l'emplacement prévu, à côté des autres terrains sportifs est assez logique. On lui a dit que le padel tennis était beaucoup mieux s'il était couvert. Cela résoudrait le problème du bruit. Elle n'habite pas très loin du terrain, cependant, d'autres personnes habitent plus près et le bruit n'est vraiment pas un détail. Souvent les matchs de foot sont très bruyants, mais ils durent 3 ou 4 heures alors que là, le bruit va être constant et ça pourrait devenir un véritable cauchemar. Elle estime que cet aspect ne doit pas être sous-estimé. C'est pour cela qu'elle propose un terrain couvert qui pourrait être exploité toute l'année dans des conditions optimales, en évitant les inconvénients du bruit.

Monsieur Pierre-Alain Zufferey habite le quartier et rappelle que le terrain multisport génère beaucoup de bruit, tout comme le terrain de foot et les écoliers. Cependant, les habitants ont appris à vivre avec et pour lui ce n'est pas un sujet de discussion. Il remercie la Municipalité pour ce projet. Il ajoute qu'il connaît un terrain de padel ouvert, dans une autre Commune, et qui est constamment complet. Il pense alors que ce projet est dans la cible.

Madame Marie Patrik croit avoir entendu que Trélex était aussi intéressé par un terrain de padel. Elle propose de se renseigner auprès d'autres Communes pour monter un projet commun.

Monsieur Pascal Colombo dit qu'effectivement un habitant de Trélex a fait un sondage et a récolté 150 signatures qui ont été adressées à la Municipalité de Trélex. Le Padel était une option, mais il y en avait d'autres ; l'idée étant de forcer la Municipalité à entreprendre quelque chose sur un terrain qu'elle possède. Il conçoit que la réalisation du projet entre deux Communes est très séduisante, au niveau des coûts surtout, mais le choix de l'emplacement devient ensuite un problème. Dans quelle Commune le terrain serait construit ? De dire : « On vient chez vous, à Trélex, comme ça les habitants de Genolier n'ont pas de nuisances. On paie la moitié pour le terrain et les habitants de Genolier ont les mêmes avantages que les habitants de Trélex... », il n'est pas sûr que cela soit accepté.

Monsieur Peter Zaugg se demande aussi ce qu'il en est de l'éclairage, car cela pourrait aussi être un désagrément pour le voisinage.

Monsieur Pascal Colombo indique que les luminaires en LED, pour une question énergétique, seront orientés vers le bas.

Monsieur David Vez remarque que beaucoup de personnes sont intéressées par le padel, mais que l'emplacement n'est pas idéal. Il se demande alors s'il ne faudrait pas s'intéresser de plus près à l'option du terrain de foot B, qui semble convaincre tout le monde. Il se demande si le préavis ne pouvait pas être revu dans ce sens.

Monsieur Pascal Colombo explique que le débat portait sur l'appropriation de la moitié du terrain de foot B, mais en contrepartie il faudrait leur céder le terrain prévu pour le padel, ce qu'il peut comprendre. Cela a un coût. Il ne peut pas actuellement se prononcer sur le coût d'une moitié de terrain synthétique.

Madame Chloé Barthélémy fait remarquer qu'à l'instant présent, il est 19h40 et qu'il n'y a plus un bruit et que le terrain multisport est désert. Il est mentionné, pour ce projet, que le terrain

serait utilisé tous les jours de la semaine (probablement) jusqu'à 22h00. Elle fait remarquer que pour le voisinage cela représente une différence significative. Elle pense qu'il est très important de prendre ce point en considération. Elle est également d'avis que si quelque chose doit être fait, ce n'est pas au détriment d'une partie de la population.

Monsieur Pascal Colombo savait d'entrée qu'en proposant ce projet, il y avait cette problématique. Il n'a pas voulu le cacher non plus. Mais il fait remarquer qu'il y aurait beaucoup d'habitants de Genolier qui viendraient jouer et la question suivante s'est posée : est-ce qu'on ne présente pas le projet parce qu'il occasionnera des nuisances à 17 ménages et les habitants de Genolier iront jouer ailleurs ?

Madame Myriam Bédât demande si le projet actuel est refusé, est-ce que la Municipalité pourrait revenir avec un nouveau projet couvert et à un autre emplacement ? Car l'idée est séduisante mais pas adéquate.

Monsieur Pascal Colombo répond qu'il pourrait revenir avec un nouveau préavis, cependant les coûts seraient beaucoup plus élevés. D'une part pour le projet et d'autre part pour le terrain synthétique qu'il faudrait aménager. Les zéros s'aligneraient ! Il dit aussi qu'à Genolier on ne bénéficie pas d'une grande zone sportive comme à Mies, à Founex ou à Crans, par exemple. Le terrain proposé est le seul possible dans le village. Il précise qu'il n'est pas possible de construire un padel sur une zone agricole.

Monsieur Mathieu Bondallaz tient à informer les personnes qui ne connaissent pas ce sport qu'il occasionne vraiment beaucoup de bruit, surtout en terrain ouvert. Les balles sont plus molles que des balles de tennis et le bruit des impacts est très fort. De plus, vu la proximité des maisons dans ce projet, il pense que le bruit serait insupportable pour le voisinage. En revanche, un terrain fermé, hermétique au son, serait envisageable. De plus, il ne comprend pas pourquoi il ne pourrait pas y avoir un partenariat avec d'autres Communes. Cela amènerait des gens ici et les gens de Genolier iraient dans d'autres Communes.... L'idée du vivre ensemble lui paraît pourtant être une belle chose.

Monsieur Pascal Colombo demande alors où serait le terrain ? où seront les nuisances ? Il n'est pas contre d'aller discuter avec la Municipalité de Trélex. Toutefois, il ne sait pas où se trouve le terrain. Il ne sait pas si Trélex envisage un ou deux courts. Il ne pense pas que ce soit possible d'imaginer une population de deux Communes concentrée sur un seul court. Il poursuit en disant que si Genolier décidait de le faire à un endroit ou à un autre et que Trélex avait les mêmes avantages que Genolier, Genolier serait un peu perdant dans le deal, mais pourquoi pas.

Madame Chloé Barthélémy a fait entre-temps une mini-recherche sur internet et il est dit que les terrains de padel qui génèrent des nuisances sonores importantes doivent se trouver à une distance d'au minimum 100 mètres des habitations. Il lui paraît évident qu'il n'est pas juste de sacrifier les habitants qui se trouvent à proximité. Pour elle, si le village veut un padel, il faut absolument le couvrir afin d'éviter ces nuisances.

Monsieur Pascal Colombo répond qu'il y aurait quand même des nuisances, même si elles seraient atténuées. Il pense que du côté de la route de Duillier il n'y a pas les 100 mètres, mais derrière le cimetière oui. Cela ne veut pas dire non plus qu'il n'y aurait plus de bruit, mais ce serait acceptable.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 75/2025 est refusé à la majorité avec 3 oui et 9 abstentions.

8. Dépôt du préavis 76/2025

Concernant le traitement des indemnités de la Municipalité – législature 2026-2031.

9. Dépôt et examen du préavis 77/2025

Concernant une demande de crédit de CHF 2'009'000.- TTC destinée à l'achat de la parcelle n° 45, à Genolier.

Lecture des conclusions du préavis municipal par Madame la Vice-Syndique Evelyne Fallet, de celles de la Commission des finances par Monsieur Eric Bocquet et de celles de la Commission des routes, domaines & urbanisme par Monsieur Cédric Girardet, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 77/2025 :

Monsieur Daniel Tissot demande s'il n'y a pas un risque que le bâtiment soit classé ?

Monsieur Pascal Colombo répond que le bâtiment principal est en classe 4 et qu'il est inscrit au recensement cantonal. Il précise que la démolition ou la rénovation de cette maison est de compétence municipale, cependant lorsqu'une demande de permis de construire est déposée, le canton pourrait émettre des exigences. L'idée de départ était d'exploiter toute la surface, ce qui aurait permis de construire 15 appartements. Les 7 appartements mentionnés ont été calculés en tenant compte de la transformation du bâtiment existant. La maison paysanne, une dépendance rurale ainsi qu'une fontaine sont en classe 4. Une autre dépendance rurale ainsi qu'un bûcher sont en classe 6. Les développeurs du projet auront pour mission d'étudier les deux variantes. Soit une destruction complète pour obtenir un terrain allant de la maison Jayet à la maison Seemann, soit une transformation. Au final, c'est la Municipalité qui décidera de la variante. Il y aura ensuite une mise à l'enquête. Les citoyens et le canton pourront faire opposition s'ils ne veulent pas la destruction.

Monsieur Nicolas Bolay demande s'il est normal que notre secrétaire municipale, Mme Jayet, cosigne le préavis municipal si elle est impliquée dans le dossier.

Monsieur Pascal Colombo répond que la question a été posée à la préfecture qui a répondu que sa fonction de secrétaire municipale l'autorisait à le faire. Elle n'a bien entendu aucun pouvoir de décision. Elle signe une décision qui a été prise en Municipalité.

Monsieur Peter Zaugg (pt 6, coût pour la Commune), achat terrain CHF 2'009'000.-, vente de l'appartement réservé CHF 946'000.- et investissement résiduel CHF 1'063'000.- Il affirme qu'il n'est pas possible de déduire le prix que la propriétaire paiera pour son appartement, moins les investissements pour la construction. Notre investissement n'est pas CHF 1'063'000.-, mais probablement de CHF 1'600'000.-, car il y aura un appartement à construire. Il n'est pas possible de déduire le prix d'achat de l'appartement sans compter le prix de la construction du nouvel appartement.

Monsieur Pascal Colombo indique que lorsque l'opération sera terminée, le prix de la construction sera compté, mais qu'aujourd'hui il n'est pas connu. Ce qui est sûr par contre, c'est que le montant est fixé à CHF 2'009'000.- et selon l'acte, la propriétaire a souhaité garder un appartement de standing moyen de 100 m2 avec un jardin et 2 places de parc. L'expert l'a valorisé à ce prix-là. Une certaine somme nous reviendra, mais on ne connaît pas le prix de la construction. Il rajoute qu'il faut bien se rendre compte que si tout va bien, cet immeuble se construira en fin de législature prochaine (2031). Il n'est pas possible de donner un coût de construction de cet appartement actuellement.

Monsieur Peter Zaugg le comprend bien, mais dit que dans ce cas, il n'aurait pas fallu insérer ce tableau dans le préavis. Il ne s'agit pas d'un investissement résiduel de CHF 1'063'000.-, mais de plus.

Monsieur Samuel Schmid trouve que la secrétaire municipale, Mme Jayet, aurait dû se récuser de toute cette transaction.

Monsieur Pascal Colombo précise que ce n'est pas la secrétaire municipale qui est propriétaire et qui vend, mais sa sœur.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 77/2025 est accepté à l'unanimité.

10. Dépôt et examen du préavis 78/2025
concernant le budget communal 2026

Lecture des conclusions du préavis municipal par Madame la Vice-Syndique Evelyne Fallet et de celles de la Commission des finances par Monsieur Eric Bocquet, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 78/2025 :

Monsieur Nicolas Bolay fait remarquer que la Municipalité avait toujours dit que les impôts aléatoires n'étaient pas comptés au budget. Après un petit calcul rapide, il constate que cette année, cet impôt se monte à près de CHF 1'000'000.-, avec un déficit d'environ CHF 400'000.- qui correspond au déficit de l'année passée. En prenant le budget 2025 et le budget 2026, cela donnerait environ CHF 1'400'000.- de déficit. Il demande quel était le but de la Municipalité de mettre l'impôt aléatoire au budget.

Monsieur Gregory Favre répond que le choix s'est fait pour une raison de cohérence cantonale. Il explique qu'autrefois, ce qui était présenté était une règle définie un petit peu « selon la direction du vent », pour estimer le revenu total. Les impôts aléatoires n'étaient pas comptés, mais les revenus des impôts, pas aléatoires, étaient estimés aussi plus ou moins. Ce dont il a convenu avec les boursières a été d'être le plus transparent possible et d'appliquer la même méthode que le canton emploie pour calculer la péréquation. Il a donc utilisé exactement les chiffres de la péréquation pour se projeter dans l'avenir. La péréquation étant finalement la plus grosse part des coûts communaux, cela a le mérite d'être au plus proche de ce qui sera retiré à la Commune. Effectivement, les impôts d'une Commune sont aléatoires, au-delà des impôts aléatoires. L'année passée, il y a eu CHF 3'000'000.- de supplément parce qu'un citoyen a été très chanceux et cela a eu un impact sur les impôts communaux. Il est donc très difficile de se projeter sur les rentrées. Il est beaucoup plus facile de se projeter sur les dépenses. Sur le tableau du préavis, p.2, ligne 40, le montant de CHF 10'799'500.- est le montant total prévu pour les impôts, y-compris les aléatoires. La réalité est que la moyenne des entrées fiscales des treize dernières années, avec une population qui était bien moindre au début, est de CHF 11'330'000.- (ce sont les chiffres du canton). La moyenne des entrées fiscales des cinq dernières années, qui est plus représentative, est de CHF 12'815'000.-. La variation est telle qu'il est difficile de faire beaucoup mieux. Tant qu'à choisir une source de données, il a préféré celle du canton.

Madame Marie Patrik aimerait avoir des renseignements sur l'AISGE et le RAT (accueil des Toblerones), car beaucoup de choses sont exprimées à ce sujet.

Monsieur Gregory Favre explique que le pouvoir de gérer les bâtiments scolaires, le transport et tout ce qui tourne autour de l'école, a été délégué à l'AISGE. De ce fait, la Commune n'est plus maître des décisions prises par l'AISGE. Dans leur Conseil intercommunal, il y a quatre membres de Genolier qui sont au législatif et qui votent le budget et deux représentants qui sont à l'exécutif et qui proposent le budget. Notre pouvoir d'action est uniquement de pouvoir nous exprimer lors des séances.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 78/2025 est accepté à la majorité avec 1 abstention

11. Dépôt du préavis 79/2025

Concernant une demande de crédit de CHF 42'000.- TTC pour la réfection de la citerne de récupération des eaux de pluie à la Genolière.

12. Réponse de la Municipalité au Postulat de Chloé Barthélémy et consorts « Pour une politique de logement pour les personnes âgées »

Madame Carine Maeder explique que Mme Barthélémy avait déposé un postulat, il y a plus d'une année et que la Municipalité a répondu dans l'année qui a suivi. Le rapport de la Commission des routes, domaines et urbanisme a également déposé son rapport. Elle donne d'abord la parole à Mme Barthélémy, puis à la Municipalité.

Madame Chloé Barthélémy remercie la Municipalité pour sa réponse. Selon elle, il n'est pas nécessaire d'analyser les besoins spécifiques de Genolier en matière de logements pour les personnes âgées, mais elle pense qu'on peut extrapoler par rapport aux conclusions des rapports cantonaux et fédéraux en la matière, qui démontrent clairement le besoin de logements pour cette tranche d'âge. Selon la réponse de la Municipalité, à ce jour, le seul terrain disponible est situé dans le quartier de la Brégentenaz. Il est donc important d'en prendre compte dans le projet en cours actuellement, à savoir, créer des appartements protégés qui permettraient aux personnes âgées de demeurer longtemps chez elles et d'offrir des encadrements légers comme évoqués dans la réponse. Afin que cela reste financièrement acceptable et supportable, il faut pouvoir tabler sur des rentrées suffisantes, c'est pourquoi elle recommande de ne pas créer de bureaux, car selon elle le besoin n'est pas reconnu dans la région et cela pourrait empêcher l'obtention d'un montant suffisant de loyers d'appartements pour pouvoir proposer un encadrement.

Monsieur Pascal Colombo explique encore une fois que la parcelle 966 est d'utilité publique et qu'il n'est pas possible de prévoir de logements sur cette parcelle. La seule possibilité serait de demander une dérogation au canton qui à ce moment-là subventionnerait les appartements, chose que la Municipalité ne veut pas. Les bureaux seraient prévus pour l'AISGE, pour le centre de soins à domicile, etc. Il poursuit en disant que l'accord avec la parcelle Jayet donnerait la possibilité de construire un nombre important d'appartements, avec un parking souterrain, ajoutait-il. La mission des développeurs sera aussi d'étudier la possibilité d'intégrer des appartements protégés, non subventionnés, car sinon la Municipalité ne maîtriserait plus les revenus qui seront fixés par le canton. L'idée de créer des appartements protégés n'est absolument pas abandonnée, mais il s'agirait d'une structure légère, qui n'obligerait pas la Commune à intégrer une salle commune pour des rencontres, etc.

Madame Chloé Barthélémy pense qu'il vaudrait la peine de demander une dérogation pour pouvoir construire plus de logements sur la parcelle, ce qui peut-être nous obligerait à faire une partie d'appartements subventionnés. À son avis, malgré des appartements subventionnés, la Commune rentrerait probablement dans ses frais. Ainsi, une partie des habitants moins aisés de la Commune pourraient bénéficier d'appartements à prix abordables. Elle trouve donc que l'argument de ne pas entrer en matière avec des appartements subventionnés n'est pas convaincant.

Monsieur Geoffrey Geissmann confirme que les appartements subventionnés dépendent de l'Etat et que c'est l'Etat qui fixe les loyers. Il vient ensuite sur l'immeuble de la route de la Gare 10, pour lequel une directive avait été signée, autorisant l'octroi de logements aux personnes n'ayant pas de revenus suffisants. La Municipalité avait réduit les loyers, car il était de sa compétence. Il pense qu'il serait aussi possible d'adopter cette approche dans le nouveau projet.

Madame Chloé Barthélémy intervient encore une fois, car le sujet lui tient à cœur. Elle ne comprend pas le raisonnement de la Municipalité qui serait prête à renoncer à la construction d'appartements, même subventionnés, alors qu'il est connu qu'il y a une pénurie de logements dans la région, pour plutôt faire des bureaux alors qu'il est connu aussi que dans la région, il y a une quantité énorme de surfaces vides à louer.

Madame Evelyne Fallet entend bien toutes les remarques et désire parler au nom de l'AISGE, parce que cette association a son siège à Genolier et qu'elle a absolument besoin de bureaux, car elle prend de plus en plus d'ampleur. Ses bureaux se trouvent actuellement dans des appartements et il n'est pas envisageable de les déplacer dans des bureaux vides à Gland, par exemple. Dans ces locaux sont prévus également le centre des jeunes qui se trouve actuellement dans des portacabines, une crèche, sachant que le besoin est grand pour la petite enfance. La Commune a également besoin de nouveaux locaux, que ce soit pour les associations sportives ou pour des réunions. Elle revient ensuite sur les appartements de la Gare 10 qui avaient été construits à l'époque pour les jeunes ou les seniors à bas revenus, pour qu'ils puissent rester dans la Commune. À l'heure actuelle, un seul appartement est loué avec un bail de ce type. De plus, les locataires ne sont pas tous des gens qui viennent de Genolier. Elle rappelle également que la Commune est actionnaire de la Fondation Plein-Sud, à Begnins, qui permet à des habitants de Genolier de bénéficier d'appartements protégés. Néanmoins, pendant six mois, un de ces appartements est resté vide. Elle précise donc que la Commune va réfléchir à la construction d'appartements protégés sur la parcelle 45, mais pas sur la parcelle 966.

Madame Patrizia Webb demande ce que deviendra la Maison Seemann ?

Monsieur Pascal Colombo répond que la Maison Seemann se trouve dans une zone d'habitations. Elle sera transformée en habitation. Contrairement à la parcelle 966 qui est une zone d'utilité publique sur laquelle seront construits des bureaux et non des appartements.

Monsieur Daniel Tissot a l'impression que la Commune n'a pas une grande envie de garder ses aînés dans le village.

Monsieur Pascal Colombo rappelle ce qu'il a déjà évoqué quelques instants plus tôt : la réalité est qu'on n'a pas le droit de faire de logements sur la parcelle 966 et qu'on ne fera pas de bureaux sur la parcelle 45 et celle de la Maison Seemann. Le projet sera conçu par des architectes mandatés, à qui des idées seront soumises et qui nous proposeront différentes solutions.

La parole n'étant plus demandée, **Madame Carine Maeder** informe qu'il va falloir voter sur cette réponse. Elle rappelle qu'il s'agit d'un postulat et qu'il a déjà été accepté par sa prise en considération il y a un peu plus d'une année. Il s'agit maintenant de voter sur la réponse que la Municipalité a donnée. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, contrairement à une motion. S'il est accepté, on prend acte de sa réponse. S'il est refusé, il n'y aura aucune conséquence si ce n'est un signal politique assez fort. Formellement, la réponse de la Municipalité doit être votée.

La présidente invite l'assemblée à passer au vote.

La réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité avec 18 abstentions

13. Élection d'un nouveau membre à la Commission de gestion

Suite à la démission de Madame Charline Daujat, un nouveau membre doit être élu par le Conseil communal à la Commission de gestion. Madame la présidente Carine Maeder demande si quelqu'un est intéressé à reprendre ce poste. Monsieur Adrian von Wyl propose Monsieur Pierre-Alain Zufferey qui accepte.

Madame la présidente demande si quelqu'un d'autre dans l'assemblée est intéressé. Personne ne se manifeste.

Est élu par applaudissement à la Commission de gestion :

- Monsieur Pierre-Alain Zufferey

14. Rapport des représentants du Conseil communal dans les associations et sociétés

La présidente invite les délégués à présenter leur compte-rendu pour informer le Conseil sur la marche, les activités et décisions des associations et sociétés où le Conseil communal est représenté.

Elle donne la parole aux différents délégués :

Madame Noémie Dunand, déléguée auprès de l' AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs) : Au Conseil de septembre, le budget a été doublement amendé et finalement accepté. Durant la séance du 10 décembre 2025, Mme Fallet, présidente du CODIR, a pris la parole et a sollicité une nouvelle fois, la confiance du Conseil envers le CODIR. Depuis un certain temps, il existe des tensions entre ces deux entités, étant donné que tout ce qui se déroule au sein de l' AISGE a un impact au niveau communal. Lors de cette séance, le budget a dû être revalidé sous sa nouvelle forme (MCH2). Ensuite, M. Lager, directeur de l' EPSGE, a pris la parole pour présenter le futur collège du Bix qui accueillera tous les élèves de 5 et 6 P de l'arrondissement. Cela générera un surcoût déjà observé dans le budget de l'année à venir. Nombreux étaient les parents présents, mais ils n'avaient pas droit à la parole. De vives inquiétudes étaient ressenties de leur côté. Une présentation publique sera donnée le 27 janvier 2026, où tout le monde aura l'occasion de s'exprimer.

Monsieur Daniel Tissot délégué auprès de l' APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte, Gland) : Dernière séance, le 9 octobre 2025, à Begnins. Les travaux ont bien débuté. Les budgets ont été votés. Il a été demandé de partager les budgets en deux : pour l'ancienne step qui est toujours en activité et pour la nouvelle. Pour l'instant, les délais sont tenus.

Monsieur Geoffrey Geissmann délégué à la délégation du feu Genolier-Givrins-Trélex : *La délégation feu, qui regroupe les Communes de Genolier, Givrins et Trélex, s'est réunie le 12 novembre. Le chef de site, le capitaine Raphaël Macheret, a présenté le rapport d'activité du site opérationnel de Genolier depuis le 7 mai 2025, date de la dernière séance.*

Outre les thèmes de formation usuels, les volontaires du site de Genolier ont renforcé cette année leurs compétences sur des interventions aux abords des chemins de fer, sur des ascenseurs, sur l'utilisation du réseau d'eau SANE (Syndicat d'arrosage de Nyon et environ) et un exercice en forêt sur les feux de végétation dans le cadre du thème cantonal annuel de formation.

Un autre exercice a été organisé à Givrins, dans une villa qui allait être démolie quelques jours plus tard pour simuler un feu de villa. Cette intervention a permis de renforcer la coordination entre les intervenants, de tester leurs capacités dans des conditions quasi réelles et de consolider la collaboration avec le site de renfort basé à Nyon.

En termes d'effectif, le site opérationnel de Genolier compte actuellement 33 volontaires, dont 6 femmes. Lors de la soirée de recrutement du 6 novembre, 9 personnes ont assisté à la séance d'information, 6 se sont inscrites et finalement 3 ont rempli les prérequis pour participer à la journée d'évaluation le 29 novembre à Nyon.

Depuis le 7 mai dernier, le site de Genolier est intervenu à 20 reprises. 5 fois à Givrins, 5 fois à Trélex et une fois en renfort à Gingins. À noter 9 interventions à Genolier dont une marquante sur

un feu d'appartement au milieu du village, les intervenants ayant permis de sauver la vie de deux de nos jeunes concitoyens.

Monsieur Geoffrey Geissmann membre du **SDIS (Association intercommunale en matière de Défense Incendie & Secours)** : *Le 30 septembre dernier, le conseil intercommunal du SDIS Nyon-Dôle s'est réuni pour aborder, comme seul préavis, l'approbation du budget 2026. Il a été proposé une augmentation de 63 centimes du coût par habitant, passant de CHF 42.86 en 2025 à CHF 43.49 en 2026. Ce préavis a été accepté à l'unanimité.*

Le commandant Pierre-Yves Corthésy a ensuite présenté un rapport intermédiaire sur l'activité du SDIS Nyon-Dôle, avec un total de 384 interventions du 1er janvier au 23 septembre 2025. Cela comprend dans le détail : 93 incendies, 3 désincarcérations, 50 sauvetages, 73 interventions pour pollution d'hydrocarbures, 6 interventions chimiques, 46 inondations, 71 alarmes automatiques et 43 autres interventions diverses.

Il a aussi été communiqué les prochaines séances du Conseil qui auront lieu à 20 heures, le mardi 28 avril 2026 et le mardi 29 septembre 2026.

Monsieur Thierry Staeger membre du Conseil d'administration de **GENOLIER CAD SA (chauffage à distance)** : *L'assemblée générale de Genolier CàD a eu lieu le 25 septembre dernier.*

Le bilan de la saison de chauffe 2024-2025 est à nouveau satisfaisant du point de vue technique puisque nous avons su maintenir la production et distribuer la chaleur demandée par les utilisateurs sans interruption, sans utilisation de la chaudière à mazout et en réduisant la part du pellet dans la production de chaleur au bois.

Du point de vue financier, l'exercice est également satisfaisant avec un chiffre d'affaires identique à l'exercice précédent, soit CHF 445'000.- et un bénéfice net après amortissement, de CHF 13'000.-. Nous avons toujours des frais d'exploitation plutôt élevés, liés à la maintenance et la réparation des chaudières que nous essayons de réduire progressivement.

À noter que nous avons également reçu une rétribution financière de CHF 10'000.- de notre fournisseur de plaquettes forestières (l'ACP) à cause de la proportion plus importante de sapin dans le bois livré lors de cet exercice, mais celle-ci sera comptabilisée dans l'exercice 25/26.

Cet exercice financier était également particulier puisque nous avons été contraints de clôturer le crédit commercial contractuel que nous avons à l'UBS car trop en dessous des CHF 300'000.- minimum exigés. Nous avons donc amorti sur cet exercice les CHF 170'000.- restants par prélèvement sur le compte courant, raison pour laquelle nous n'avons pas effectué de remboursement lors de cet exercice sur notre dernier prêt, qui est celui de la Commune pour un montant restant de CHF 600'000.-.

Toutefois, au vu du bon démarrage de la saison 25/26, le Conseil d'administration a décidé lors de notre dernière séance d'effectuer tout de même un nouveau remboursement de CHF 50'000.- d'ici la fin de l'année 2025. Et nous avons également rétribué à la Commune, comme convenu, 50% de la subvention cantonale reçue pour l'installation de la chaudière à pellets, soit CHF 22'000.-. Le prix final de l'énergie pour le client a très légèrement baissé pour l'exercice en cours à 18,8 ct/kWh contre 18,9 ct/kWh la saison passée.

Concernant l'avenir, nous allons effectuer une étude dès le début 2026 pour déterminer le potentiel de développement du thermoréseau dans le village, car avec l'alimentation des futurs nouveaux bâtiments du projet de la Brégentenaz, nous arriverons très probablement à la limite de ce que nous pouvons fournir avec les installations actuelles. L'objectif étant donc, dans un premier temps, de déterminer s'il y a les possibilités techniques et un intérêt suffisant de la part des habitants concernés pour agrandir et/ou densifier le réseau. Et si c'est le cas, nous devons étudier dans un second temps la possibilité de compléter nos installations par une nouvelle chaufferie, qui prendrait probablement place dans un des bâtiments du projet de la Brégentenaz.

Monsieur Samuel Schmid, membre du Conseil intercommunal du **Groupement Forestier de La Colline** : Dernière séance, le 30 septembre 2025, au centre forestier de la Colline, à Givrins. Premier point : élection de Mme Marta Dios Steinemann en tant que secrétaire. Deuxième point : budget 2026. Revenus : à peu près CHF 633'000.- dont environ CHF 400'000.- sur le bois et environ CHF 220'000.- sur les services à des tiers. Les dépenses sont d'à peu près CHF 926'000.- et cela représente un trou de CHF 300'000.- qui est réparti entre les trois Communes, Trélex, Genolier et Givrins.

Monsieur Christophe Pidoux délégué auprès du **Conseil intercommunal Région de Nyon** : Dernière séance, le 10 décembre, à Begnins.

Préavis 57-2025 : Budget 2026. Accepté

Préavis 58-2025 : Demande de crédit de CHF 280'000 pour soutenir les activités du Casino-Théâtre de Rolle durant la période 2026-2029. Accepté

Préavis 59-2025-FRM : Demande de crédit de CHF 247'895 TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2026. Accepté

Préavis 60-2025 : Etude sur le renforcement des services de proximité dans les villages du nord du district. Accepté

Préavis 61-2025 : Demande de crédit de CHF 69'140 pour l'évaluation des retombées économiques et médiatiques des événements culturels. Accepté

Préavis 62-2025 : Adhésion de la Commune de Chésereux à Région de Nyon. Accepté

Télé-Dôle : Retard sur le bâtiment d'accueil du Lapin Blanc, ouverture fin mars 2026. Nouveau prestataire de service pour le vélo libre-service. Il met à disposition 450 vélos sur 71 emplacements dans la région, pour les Communes qui le désirent.

15. Divers et propositions individuelles

Monsieur Mathieu Bondallaz n'a plus eu de nouvelles du PECC depuis 9 mois. Il aimerait savoir où en est ce projet.

Madame Evelyn Fallet informe que la personne en charge du projet est M. Darmon et qu'il est absent ce soir.

Madame Marie Patrik s'est rendue à la gare il y a peu. Elle a emprunté le souterrain, il était inondé ! Il n'était pas possible de passer sans bottes. De plus l'escalier n'est pas du tout éclairé !

Monsieur Pascal Colombo annonce avoir rencontré des responsables du Nyon-St-Cergue, il y a deux jours. Apparemment le chemin de Thiéré pourrait être à nouveau ouvert d'ici la fin de la semaine, mais à en juger par l'état actuel du chantier, cela pourrait s'avérer difficile ! Il reste encore beaucoup d'aménagements à réaliser, notamment au niveau des luminaires. Il annonce également une mauvaise nouvelle... il faudra peut-être rouvrir la route ou le trottoir pour raccorder les canalisations d'eaux usées aux canalisations de la Commune. Les travaux dureront une dizaine de jours. Les responsables du NStCM proposaient de fermer complètement la route mais la Municipalité n'est pas favorable. Elle préfère maintenir les feux alternés, quitte à ce que cela dure quelques jours de plus.

Monsieur Gregory Favre ajoute que ce nouveau raccordement devrait résoudre le problème de l'eau dans le passage sous-voie.

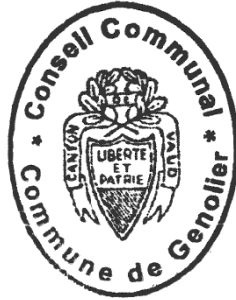
Madame Evelyn Fallet informe que le collège du Bix ne pourra pas ouvrir ses portes pour la rentrée scolaire 2026, comme espéré. La date d'ouverture n'est pas connue à cette date. Elle précise que ce seront les élèves de 5P & 6P de Trélex, Arzier et St-Cergue qui seront regroupés au Bix. Une séance d'information aura lieu à la salle du Vallon à St-Cergue, le 27 janvier 2026, à 19h30.

Elle souhaite à tout le monde, au nom de la Municipalité, de très belles fêtes de fin d'année. Elle remercie le Conseil communal pour les débats constructifs et apprécie sa bonne collaboration avec la Municipalité.

La présidente lève officiellement la séance, les jetons de présence peuvent être distribués, il est 20h55.

La Présidente

La secrétaire



Carine Maeder

Laurence Werlen

Adopté le